

Bientôt le déménagement vers les locaux définitifs : Toujours des inquiétudes sur le quotidien

Lors du Comité Technique de la DG (CTSCR) du 12 mai 2022, la Direction a annoncé la remise des clés des locaux de l'ancienne gare dans les temps malgré quelques travaux encore à réaliser. Le déménagement est maintenant planifié. **La CFDT a rappelé ses alertes formulées à plusieurs reprises sur les capacités de stationnement et de restauration pour les agents. Elle a réitéré également ses inquiétudes sur la charge de travail liée au déménagement et celle liée à Edifice.**

Fin des travaux

Le maître d'œuvre a proposé la réception des travaux de l'ensemble des lots semaine 18. La maîtrise d'ouvrage a un mois pour lever les réserves et finir les travaux. La remise officielle du bâtiment à l'Insee a lieu le 13 mai. La Direction a indiqué que seul le lot menuiserie intérieur n'a pas été réceptionné sur la partie de réception du public. Ce point n'est pas réhibitoire pour emménager dans les locaux comme prévu en septembre 2022. La date limite de levée des réserves est prévue le 11 juin.

La CFDT a demandé la communication du rapport de visite du CHSCT du 26 avril dans le cadre du déménagement.

Stationnement

La CFDT a rappelé les inquiétudes des agents du CSM en ce qui concerne les possibilités de stationnement gratuit. Les places réservées sur le parking des locaux sont jugées insuffisantes pour permettre à tous ceux qui viennent en voiture de se garer gratuitement. Elle a demandé qu'une solution soit trouvée pour que tous les agents venant en voiture puissent bénéficier d'une place de parking qu'ils n'auront pas à payer.

La Direction du CSM a indiqué que le groupe de travail local sur le stationnement a proposé de mettre en place une cotisation solidarité permettant, comme à la DGFIP, de financer des places de stationnement privées cette possibilité étant ouverte à tous les agents.

La Secrétaire générale a demandé de stopper cette proposition de cotiser sur les deux possibilités de stationnement (Insee gratuit, privé payant). Elle a insisté sur le fait, que tant qu'elle serait en place, elle souhaite interdire toute cagnotte de solidarité entre ceux qui paient et ceux qui ne paient pas pour les places, car cela reviendrait de fait à rendre payantes des places gratuites. Elle a souligné que la solution proposée constituait de la gestion de fait, délictuelle. De plus, cela risque de générer des tensions entre les agents, en particulier ceux ne souhaitant pas cotiser.

Concernant les taux de présence des agents, elle estime que les chiffres de l'enquête sont à revoir avec les évolutions du télétravail, puisqu'il y aurait rarement plus de 60 % de présents sur site.

À ce stade, la Direction n'a proposé aucun remboursement même partiel des places de parking payantes que les agents véhiculés trouveraient. Pour

l'instant toutes les idées sont à regarder. La Direction cherche une solution non onéreuse pour les agents.

La CFDT a demandé à pouvoir disposer de la réponse du service juridique sur cette proposition du GT stationnement et la communication aux agents sur les propositions du GT.

Restauration

La CFDT a rappelé que la cantine CUREL étant trop petite aussi, tous les agents qui le souhaitent ne pourront pas se restaurer.

La Direction n'a apporté aucune réponse supplémentaire à la question de savoir comment les agents feraient pour se sustenter.

Les agents ont ainsi l'impression que tout n'a pas été prévu pour la restauration et le stationnement pour venir travailler et laisse les agents se débrouiller.

Informatique

La Direction prévoit 2 mois de charge de travail des GIIR pour le déménagement.

La CFDT a alerté sur les risques d'une surcharge de travail sur ces deux mois. Elle a demandé l'ajout de prise Ethernet, puisque d'après le SIA le double serait nécessaire.

Par rapport aux besoins du CEI en termes de connectiques, la Direction a précisé qu'il y aurait trois prises Ethernet par poste de travail prévues, donc suffisamment.

La CFDT prend acte de cette information.

Elle estime que la GIIR est en mesure d'absorber la charge de travail liée au déménagement à l'ancienne gare, puisque cela a été fait en concertation avec elle.

Archives et remise en état

La destruction des archives légales et réglementaires est en cours.

Le démantèlement des serveurs sera fait par un prestataire spécialisé. Un coordonnateur local a été nommé, il devrait y en avoir également un à la DSI.

Vos représentants CFDT DG à ce GT

Aline Nay
Nathalie Bailly tel 0626846514 nathalie.bailly@insee.fr
Jean-Baptiste Pinault CSM
Aldo Gayen
Dylan Collet